

## Troisième partie : La création de la Commune de Cassen (1789-1841)

### 1. Les débuts de la commune de Cassen (1789-1832)

#### Les cahiers de doléances

En 1789, éclate la grande Révolution. Les cahiers de doléances de la communauté de Cassen nous sont parvenus. Leur contenu, rédigé par le notaire Dufau, s'inscrit dans le cadre d'une revendication nationale. Les signataires sollicitent ainsi le doublement du tiers état et le vote par tête, la contribution des trois ordres au paiement des impositions, au prorata de leurs revenus. La haine aveugle accumulée contre le village voisin, contre ceux que François Geoffroy nommera, bien des années plus tard, « les redoutables Vicquois », émerge dans une demande d'autorisation d'avoir un prêtre à résidence. Certes, il s'agit avant tout de favoriser le développement de l'instruction, afin d'éviter le « *dépravement* dans les mœurs » et d'attirer « les familles honnêtes des paroisses voisines ». Cependant le lien paroissial avec Vicq a vécu et la Révolution devient une aubaine pour valider un divorce (temporairement) irréversible. Pour finir, les rédacteurs des cahiers réclament l'abolition du droit de *santou* susmentionné.

#### Premières décisions municipales

La municipalité de Cassen est créée en 1792 et Antoine Lacomme, propriétaire à Jouanlanne en est le premier magistrat, de 1792 à 1815.

En l'absence de véritable registre de délibérations (une vingtaine de procès verbaux échelonnés entre 1800 et 1805 ont été conservés), cette période de l'histoire de la communauté nous est mal connue.

Le début du XIX<sup>ème</sup> siècle est marqué par une série d'arrêtés municipaux qui jettent les bases de la municipalité nouvellement créée : reconduction des statuts relatifs à l'usage de la forêt communale, « affectée à la garde des cochons » et interdite à toute espèce de bétail « en temps de glandage et dans la saison de la sève et de la pousse des arbres » ; réglementation du glandage ; nomination d'un porcher communal et d'un garde champêtre ; fixation du salaire du benoît, sonneur de cloches rétribué par les habitants.

En 1836, le maire Geoffroy, grand défenseur du cheptel porcin, évoque la charge de porcher : "Le porcher corne le matin. Les cochons de chaque maison l'entendent et partent pour le rendez-vous. Le porcher, changeant de modulation, corne le soir. C'est le signal du départ. Chaque cochon trotte menu revient à son domicile." Le chemin du Porcher, près de la maison Hilloou, rappelle ce pittoresque usage, abandonné dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle.

#### Les carrières

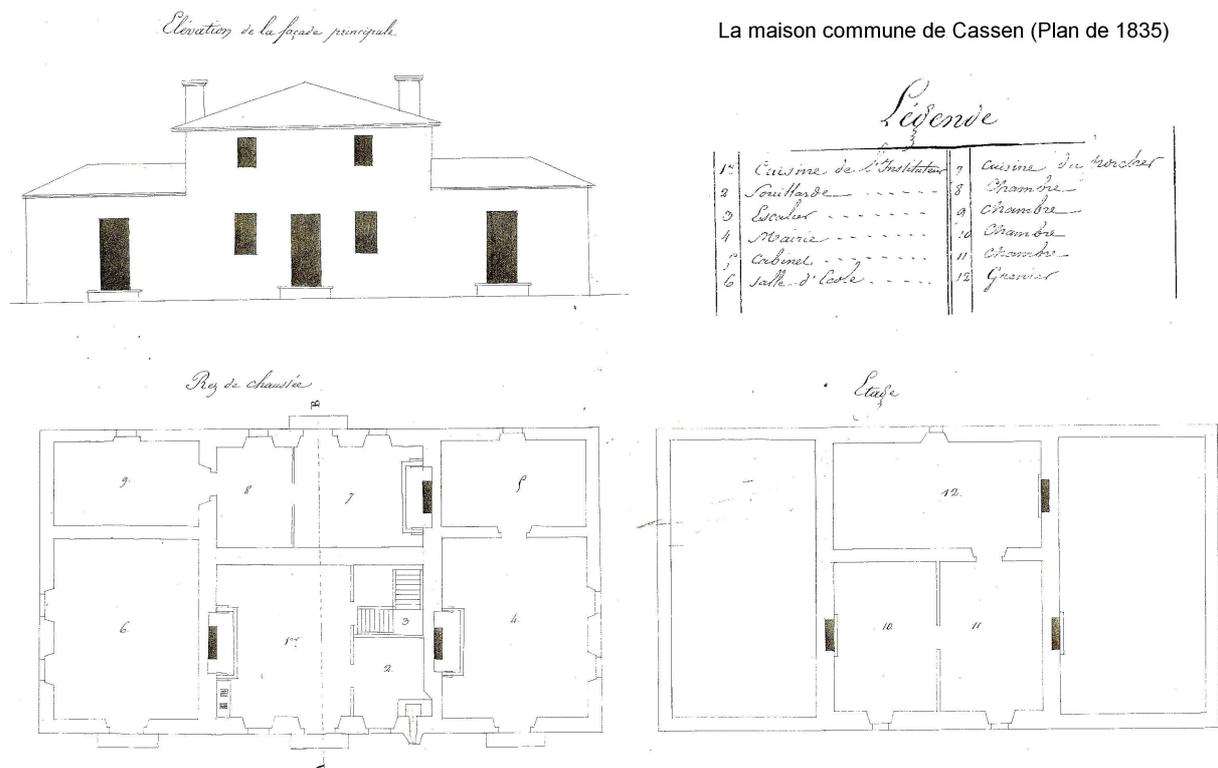
En 1822, la commune attend d'être « indemnisée de la dévastation complète de ses communaux où il a été extrait la majeure partie des pavés qui ont servi à la construction de la route de Tartas à Bayonne ». En effet, l'exploitation intensive de la carrière de Soube, autrement dénommée des Tucs du Coos, dont l'existence est attestée en 1733, débute sous le Premier Empire. Comme le rapporte Geoffroy, « le grand homme (Napoléon) traversa les Landes en 1808. La ligne incertaine de Bordeaux à Bayonne fut fixée et devint route aussi viable que celle des environs de la capitale. Les grès de Cassen furent exploités et convertis en pavés et en bordures pour la route (...) Les Bergeracquois (carriers de Bergerac, en Dordogne) apprirent à nos paysans à fendre d'un coup de masse et à débiter les énormes blocs qu'on

regardait comme inutiles ». Par la suite, les hommes du village se lancèrent dans l'extraction pour leur propre compte, en particulier pour échapper à la misère engendrée par la terrible sécheresse de 1839, qui a brûlé la précieuse récolte de maïs. Dès 1816, la commune établit un droit de *troncage* pour lequel le maire Geoffroy lutta avec acharnement. Il réussit finalement à le faire payer par les carriers, jusqu'ici récalcitrants, et à créer ainsi une source de revenus réguliers pour la commune. L'exploitation était difficile. Comme le rappelle l'abbé Farbos, l'exploitation de cette carrière « est dangereuse. Ses ouvriers deviennent presque tous poitrinaires et meurent jeunes encore, après des années de souffrances cruelles ».

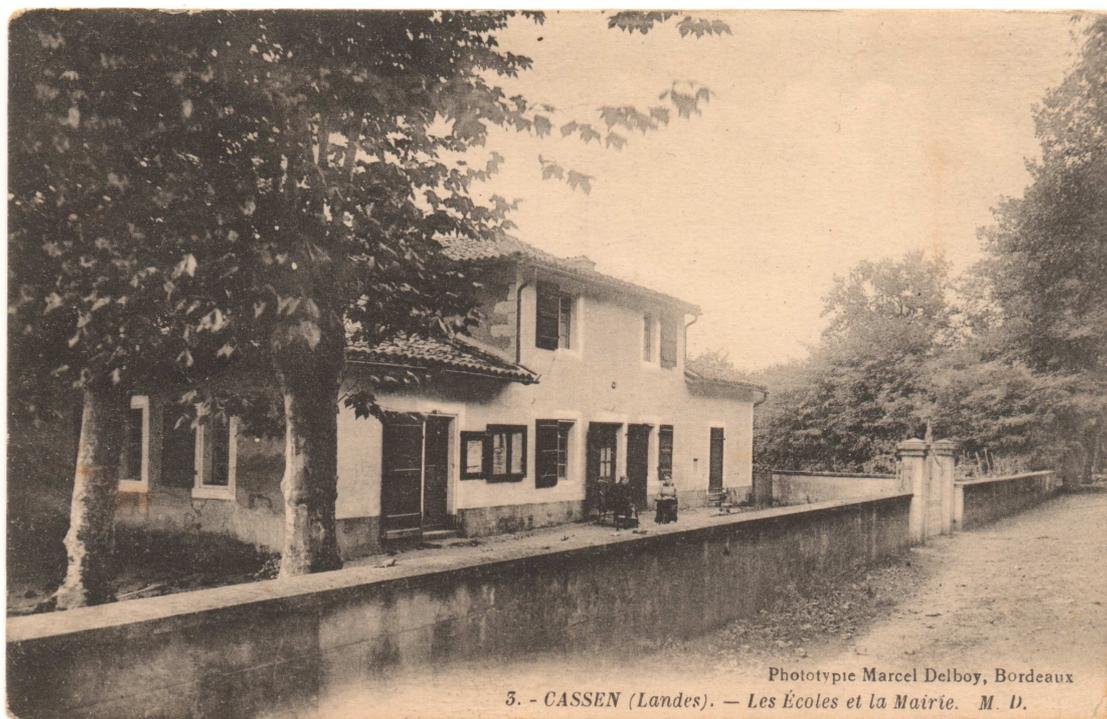
Une autre carrière, située sur le flanc nord de la colline et s'étendant sur le territoire de Saint Jean de Lier, a connu une exploitation plus tardive. Elle ne donnait pas de grandes pierres de taille mais des petites d'excellente qualité et beaucoup de moellons qu'on employa pour bâtir et pour endiguer l'Adour. Le tailleur de pierres Jean Lafitte, du Caillebas, fut l'un des grands artisans de cette entreprise. La vie du carrier était périlleuse. En 1920, Léon Lesparre périt dans un éboulement tandis que son frère Paul, grièvement blessé, échappa miraculeusement à la mort.

### L'école

Le premier instituteur de Cassen, Simon Pouey, est nommé en 1815 (quelques régents avaient cependant exercé sporadiquement au XVIII<sup>ème</sup> siècle). En 1831, l'école est tenue à Jouanisson, dans une chambre que la commune loue à Jeanotine Lagarde, veuve Garbay. En 1833, le boulanger Jean Lurbe loue deux pièces de sa maison à étage (« Lurbe », rebaptisée « Parcabe » quelques années plus tard) à la municipalité, une pour l'école et une autre pour la mairie. « C'est une horreur de voir les malheureux enfants dans une fourmière sans fenêtres et exposés à toute l'inclémence du temps. » note le maire Geoffroy en 1833. Auparavant, la salle de mairie se trouvait à Ceytère où la communauté villageoise se réunissait depuis des temps immémoriaux.



Ce n'est qu'en 1835 que le maire François Geoffroy orchestre la construction de la maison commune, qui comprend sur deux étages, la mairie, l'école, le logement de l'instituteur et l'appartement du porcher communal.



La maison commune, vers 1925

## **2. L'œuvre de François Geoffroy (1832-1841)**

François Geoffroy est à bien des égards « l'inventeur » de la commune de Cassen. Avant sa nomination en 1832, la municipalité, en l'absence d'un capitaine avisé, a longtemps vécu dans les attermoiements. Avec lui, Cassen trouve un cap et entre dans la modernité.

Claude-François Geoffroy est né à Saint Nicolas, en Lorraine, le 5 août 1767. A la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, son père Charles, secrétaire de légation à Paris, s'installe à Poyanne où il est chargé de la régie et de l'administration des biens du marquis. Il est juge de paix du canton en 1795. Il devient l'un des membres les plus actifs de la Société d'Agriculture des Landes. On lui doit plusieurs manuscrits et imprimés : *Mémoire imprimé sur les pommes de terre* (1798) ; *Les vignes piquepouts* (1808) ; *Les assolements et les pâturages* (1808) ; *Notice sur l'établissement des comices ruraux* (1811).

Le jeune François, quant à lui, est nommé administrateur du district de Tartas en 1794. Durant la Terreur, il est officier municipal à Poyanne et discoureur officiel du Temple de la Raison. A la même époque, il épouse Jeanne Justine Defos du Rau, de Gamarde, fille du dernier seigneur du Rau. En 1811, il est inspecteur des caisses communales du département des Landes. Il brille par ses connaissances en agriculture et suivant l'exemple de son père, publie divers rapports, études, mémoires et notices : *La culture du coton* (1808) ; *Mémoire sur les engrais* (1811) ; *Notice sur une machine pour dépiquer le blé* (inventée par lui) (1816) ; *Le dégrénoir pour le maïs* (1820) ; *Mémoire sur les bois employés à la fabrication des bois de barriques* (1820) ; *Essai pour substituer le pin au chêne* (1820). Il multiplie les innovations et en particulier, développe l'utilisation des marnes pour fertiliser les

terres cultivées. En 1818, il a succédé à son père à la justice de paix de Montfort. A cette époque, la famille Geoffroy s'installe à Pévigne, dans la commune de Saint Geours d'Auribat (Plus tard, Geoffroy revendra le manoir à Achille Chauton). En 1828, un drame bouleverse sa vie : le décès prématuré de Charlotte, sa "pauvre fille, l'unique consolation dans (ses) peines".

En 1830, peu après les Trois Glorieuses, Geoffroy perd son emploi de juge en raison de certaines amitiés politiques (la fréquentation du baron d'Haussez notamment) qu'on lui reproche. En 1832, "en compensation", il est nommé maire de la commune de Cassen. Il s'installe à Lapeyre qu'il a acheté à Jean Hilaire Cazenave (héritiers des Lafourcade, anciens bourgeois de Cassen) avec les métairies d'Andriou, Lacouture, Grand Bordes et Petit Bordes. Jusqu'à sa mort, il administre la commune avec un dynamisme remarquable. Sous son mandat, le village subit de profondes mutations. La fontaine du Rousseou reçoit progressivement un habillage de pierre (1832 à 1838), la maison commune est édiflée (1836), la route de grande communication est tracée, construite et achevée (1840), de nombreuses landes sont mises en valeur, en particulier la lande de Cassen, au sud du Lanot. La marnière est mise en valeur et son exploitation réglementée. L'extraction du grès des carrières communales, dont nous avons déjà parlé, prend son essor.

Le Maire laisse une abondante correspondance, témoignage exceptionnel sur la vie dans notre commune durant les années 1830. Son style lyrique se teinte souvent de truculence et témoigne d'un sens étonnant de l'autodérision, l'auteur n'hésitant jamais à dévoiler avec humour les déboires de sa vieillesse ou à railler son embonpoint. Cependant, sous la légèreté, pointe l'esprit puissant d'un renard déterminé, toujours prêt à s'arranger avec les lourdeurs de la légalité administrative afin de parvenir à ses fins. Ses buts, sans cesse mis en avant, sont le bien-être de ses administrés et la modernisation de cette commune dont il a accepté la charge presque à contrecœur, en serviteur docile de l'Etat, victime stoïque de la bureaucratie. Le style Geoffroy, c'est avant tout le pragmatisme assumé et revendiqué. Il méprise les règles lorsqu'elles génèrent lenteur et sclérose. S'il les transgresse, il le proclame et s'en félicite, inventoriant avec bonheur la fructueuse opulence de ses succès. L'homme est vaniteux et ne cesse d'affirmer la justesse de ses positions, la pertinence de ses choix, l'évidence de ses triomphes. Geoffroy, qui certes se veut un homme d'esprit incomparablement supérieur à ses administrés, dont il déplore le caractère fruste et l'obscurantisme, aime à se peindre en protecteur des démunis, juge biblique magnanime ou meneur d'hommes, contremaître fougueux sur le chantier de la grand route. Il ne craint pas de dévoiler ses égarements administratifs et il se flatte même souvent d'outrepasser les limites de son autorité. A l'évidence, le mirage du despotisme éclairé hante Geoffroy. Entre convictions républicaines incontestables et Césarisme nostalgique, les positions politiques de Geoffroy sont ambiguës, à l'image de celles de son modèle revendiqué. Lorsqu'il évoque le souvenir de l'Empereur, il dit simplement : "Le grand homme".

Le 22 mars 1835, dans un tableau relatif à l'élection du Maire et de l'adjoint, Geoffroy, reconduit dans ses fonctions de premier magistrat, se présente ainsi : Claude François Geoffroy, propriétaire cultivateur, né le 4 août 1767, avocat sans causes, reçu en 1788 au Parlement de Navarre, administrateur de district, de département, secrétaire général adjoint de la Préfecture, juge de paix depuis 1818 à 1830, époque où les « ôte-toi de là » l'ont déplacé. Fortune personnelle évaluée en revenu : « Quand le vin aura un prix quelconque, on répondra à cette question. » François Geoffroy meurt le 8 novembre 1841.